



## Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)

Cadre légal	Règlement (UE) N° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen (FSE) : <a href="http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_1304_2013_FSE_2014_2020.pdf">http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_1304_2013_FSE_2014_2020.pdf</a>
Durée programme	2014-2020
Budget	3,211 milliards euros. Une enveloppe complémentaire de 3 milliards d'euros, pour les années 2014-2015, provient d'une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'emploi des jeunes. Le budget pluri-annuel pour l'IEJ dépasse donc 6 milliards d'euros. Pour la période 2014-2015, la France recevra 620 millions euros pour financer l'IEJ, la région Languedoc-Roussillon recevra 29,7 millions euros.
Objectifs généraux	<p>Le règlement 1304/2013 établit les missions du Fonds social européen (FSE), et notamment l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Celle-ci doit concourir à la mise en œuvre de la <u>Garantie européenne pour la jeunesse</u>, selon la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013.</p> <p>Les <b>objectifs généraux</b> de l'IEJ sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ contribuer à la lutte contre le chômage des jeunes dans les régions éligibles de l'Union. L'initiative vise tous les jeunes âgés de moins de 25 ans sans emploi et ne suivant ni enseignement ni formation (« NEET – Neither in employment nor in education or training») qui résident dans ces régions et sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée), qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Les États membres peuvent, sur une base volontaire, décider d'élargir le groupe cible aux jeunes âgés de moins de 30 ans.</li> <li>❖ Aux fins de l'IEJ pour 2014-2015, on entend par "régions éligibles", les régions dans lesquelles le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans était supérieur à 25 % en 2012 et, pour les États membres dans lesquels le taux de chômage des jeunes a augmenté de plus de 30 % en 2012, les régions dans lesquelles le taux de chômage des jeunes était supérieur à 20 % en 2012.</li> <li>❖ 20 États membres de l'UE sont éligibles aux financements de l'IEJ. En France, 13 régions pourront bénéficier des financements de l'IEJ.</li> </ul>



<p>Actions financées (programme opérationnel français)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Proposer, notamment, des offres de conseils et de formations aux personnes peu qualifiées : accompagnement et parrainage par le biais d'ANI jeunes Civis renforcé (ANI : accord national interprofessionnel, CIVIS : contrat d'insertion dans la vie sociale)</li> <li>❖ favoriser la mobilité des apprentis à l'échelon régional, national et parfois transfrontière ;</li> <li>❖ contribuer à prévenir le décrochage scolaire, en identifiant mieux les jeunes qui sont sans emploi et qui ne suivent ni études, ni formation (« NEET ») par le biais de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, actions de la mission de lutte contre le décrochage, service militaire adapté (SMA) outre-mer, journée défense et citoyenneté ;</li> <li>❖ donner à ceux qui ont quitté l'école sans diplôme ou qualification une seconde chance de mettre un pied sur le marché du travail grâce à une expérience professionnelle ou à des stages (par exemple, garantie jeunes, École de la deuxième chance...).</li> </ul>
<p>Mise en oeuvre</p>	
<p>Appel propositions</p>	<p>Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE -LR), en charge des appels à projets pour chaque région : Site web : <a href="http://www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr">www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr</a></p>
<p>Documentation utile</p>	<p>La Commission a adopté le 3 juin 2014 le premier programme opérationnel de la France dans le cadre de l'IEJ : <a href="http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&amp;catId=89&amp;newsId=2073&amp;furtherNews=yes">http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&amp;catId=89&amp;newsId=2073&amp;furtherNews=yes</a> <a href="http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-622_fr.htm">http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-622_fr.htm</a> Programme opérationnel de l'IEJ pour la France : <a href="http://www.europedirectplr.fr/upload/file/PO_national_IEJ_2014.pdf">http://www.europedirectplr.fr/upload/file/PO_national_IEJ_2014.pdf</a></p>
<p>Contact européen</p>	<p>Direction générale « Emploi, Affaires sociales et Inclusion » Commission européenne B-1049 Bruxelles Web : <a href="http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&amp;catId=1036">http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&amp;catId=1036</a></p>
<p>Contact national</p>	<p>Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) Sous-direction Fonds social européen 14, avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 Contact : Corinne VAILLANT Tél. : 01 44 38 38 38 Web : <a href="http://www.emploi.gouv.fr">http://www.emploi.gouv.fr</a></p>

Centre d'information Europe Direct Pyénées Languedoc Roussillon (ADRET)



Web: [www.europedirectplr.fr](http://www.europedirectplr.fr)  
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84  
Mail: [contact@europe-direct.fr](mailto:contact@europe-direct.fr)  
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR  
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



<p>Contact Languedoc-Roussillon</p>	<p>Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) DIRECCTE Languedoc-Roussillon 615 Bd, d'Antigone – CS 19002 34064 MONTPELLIER Cedex 2 Tél. standard: 04 67 22 88 88 Site web : <a href="http://www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr">www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr</a></p> <p><b>Contacts :</b> Service FSE Françoise Hérail : <a href="mailto:françoise.herail@direccte.gouv.fr">françoise.herail@direccte.gouv.fr</a> Doris Cano : <a href="mailto:doris.cano@direccte.gouv.fr">doris.cano@direccte.gouv.fr</a></p> <p>Service qualification emploi Eve Deloffre : <a href="mailto:eve.deloffre@direccte.gouv.fr">eve.deloffre@direccte.gouv.fr</a> Caroline Lhomme Tuffou : <a href="mailto:caroline.lhomme-tuffou@direccte.gouv.fr">caroline.lhomme-tuffou@direccte.gouv.fr</a> Sophie Nègre : <a href="mailto:sophie.negre@direccte.gouv.fr">sophie.negre@direccte.gouv.fr</a> Tél : 04 30 63 63 38</p> <p>Unité territoriale Pyrénées-Orientales DIRECCTE LR 76 Bd Aristide Briand - BP 10056 66050 Perpignan cedex Tél : 04 11 64 69 00 Contact : Jacques COLOMINES</p>
<p>Date mise à jour</p>	<p>4 septembre 2014</p>

